Elections européennes: comment un vote au Royaume-Uni modifierait les résultats en France



Article rédigé par BFM TV, le 11 avril 2019

Source [BFM TV] Un nouveau report du Brexit pourrait avoir des conséquences directes sur les élections européennes de mai prochain.

C'était le scénario redouté par beaucoup. A quelques semaines des élections européennes qui se tiendront le 26 mai prochain, la situation britannique et sa sortie de l'Union Européenne semble loin d'être résolue. Face à l'incapacité de Theresa May à résoudre le casse-tête du Brexit, la Première ministre, qui veut éviter une sortie sans accord, joue la montre et a demandé plus tôt dans la semaine un nouveau report au 30 juin prochain, avec malgré tout une possibilité de sortie si un compromis est trouvé.

Une situation épineuse, puisque cette nouvelle échéance renvoie un mois après les élections européennes, scrutin auquel les Britanniques ne devaient logiquement pas participer. Or, en cas de nouveau report, le pays sera toujours membre de l'UE en date, et sera forcé selon le droit européen d'organiser lui aussi des élections continentales.

"Si un État membre n'organisait pas d'élection, il serait en infraction par rapport aux traités existants", prévenait le Parlement, dans des propos repris par *Le Parisien*.

Problème: avec l'annonce du Brexit, les sièges britanniques, au nombre de 73, avaient déjà été déjà répartis l'année passée entre les états membres. Ainsi, certains pays dont la France et l'Espagne augmentaient leur nombre de députés, indexés sur la démographie grimpante des deux pays (5 sièges supplémentaires chacun). D'autres membres, dont les Pays-Bas et l'Italie, augmentaient leurs quotas de députés de trois unités. Finalement, les sièges qui n'avaient pas été répartis devaient être réservés à de potentiels nouveaux membres dont la Serbie ou l'Albanie, souligne *Le Monde*.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici